

Séance
extraor-
dinaire du
17 mars
2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME
(17^e) JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MIL QUATORZE (2014) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Stéphane Dupont, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Claude Bélanger, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, madame Sonia Lévesque du journal L'Information, de même que Marc Després de la Télévision de La Mitis.

14.03.145

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame la mairesse, Danielle Doyer, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur général et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

14.03.146

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Madame la Mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Participation aux délibérations relatives à l'exploitation du parc éolien communautaire Bas-Laurentien : adhésion de la Ville de Mont-Joli au projet.
4. Proclamation des « Journées de la jonquille »

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Autorisation de vente d'un terrain à madame Linda Montreuil et monsieur Nelson Soucy sur l'avenue Pierre-Normand.

6. Autorisation de vente d'un arrière lot situé sur la rue Bertrand à monsieur Daniel Bérubé.
7. Dépôt d'un procès-verbal de correction cléricale relatif à la résolution 14.03.111.

FINANCES

8. Dépôt du rapport du trésorier sur les activités concernant le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales.
9. Autorisation de versement de dons.
10. Autorisation de participation aux grands prix du Tourisme Gaspésien.
11. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide au développement des collections des Bibliothèques publiques.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Autorisation de formation à la régisseuse de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

LOISIRS

13. Autorisation à l'Association de moto-tourisme de Mont-Joli/Mitis # 0175 d'utiliser le stationnement du stade du centenaire pour la tenue de leur activité de la journée de réadaptation à moto.
14. Autorisation de participation à une conférence de l'AQAIRS.
15. Autorisation d'application d'une tarification spéciale pour le stade du centenaire – tournoi adulte de Michel Otis.
16. Autorisation de demande d'assistance financière à la Société Nationale de l'Est du Québec pour l'organisation de la Fête nationale 2014.
17. Autorisation de pont payant au profit de la Société d'Alzheimer.
18. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière à l'URLS pour le camp de jour 2014.
19. Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'une chute à livres pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
20. Autorisation d'un projet d'atelier culturel à Mont-Joli.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Autorisation de participation au congrès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec.
22. Autorisation d'embauche de trois (3) recrues-pompiers et de deux (2) cadets-pompiers.
23. Autorisation d'ajout de signalisation à une intersection et ajout d'une ligne de rive.

URBANISME

24. Demande d'adhésion de la Ville de Mont-Joli au programme de distribution d'arbres du Ministère des Ressources Naturelles (MRN) et de L'Association forestière Bas-Laurentienne (AFBL).

- 25. Affaires nouvelles
- 26. Période de questions.
- 27. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

14.03.147 PARTICIPATION AUX DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE BAS-LAURENTIEN : ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROJET

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-13-05-108 par laquelle la MRC de La Mitis annonce conformément à l'article 111.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1), son intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien, dans le cadre d'un projet communautaire Bas-Laurentien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. A-19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de cette compétence;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement RÈG295-2014 par lequel la MRC a fixé au 15 avril la date limite pour qu'une municipalité puisse exercer ce droit de retrait;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli participe aux délibérations portant sur le projet de parc éolien Bas-Laurentien et par le fait même adhère au projet.

14.03.148 PROCLAMATION DES « JOURNÉES DE LA JONQUILLE »

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer organise encore cette année « Les journées de la jonquille », une activité de financement et de sensibilisation au profit de la recherche sur le cancer au Canada;

CONSIDÉRANT QUE « Les journées de la jonquille » auront lieu du 3 au 5 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées serviront à l'avancement de la recherche, à la fourniture gratuite d'équipements et de matériel spécialisé, à la prévention et au dépistage précoce du cancer;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de proclamer les 3, 4 et 5 avril 2014 « Journées de la jonquille » à Mont-Joli et de ratifier l'achat de deux (2) bouquets de jonquilles au coût total de 60 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14.03.149 AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À MADAME LINDA MONTREUIL ET MONSIEUR NELSON SOUCY SUR L'AVENUE PIERRE-NORMAND

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à madame Linda Montreuil et monsieur Nelson Soucy d'un terrain constitué d'une partie du lot 5 197 957 du cadastre du Québec situé sur l'avenue Pierre-Normand.

Ledit terrain présente une superficie de 12 351 pieds carrés alors que le prix de vente est de 2,60 \$ le p² pour les premiers 8 303 pieds carrés et de 0,50\$ le p²

pour un arrière lot de 4048 pieds carrés pour un total de 23 611.80\$, plus les taxes, tel que précisé à la promesse d'achat signée par les parties le 7 mars 2014.

De plus, le conseil autorise la mairesse, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera maître Nadia Heppell, notaire.

14.03.150 AUTORISATION DE VENTE D'UN ARRIÈRE LOT SITUÉ SUR LA RUE BERTRAND À MONSIEUR DANIEL BÉRUBÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à monsieur Daniel Bérubé d'un arrière lot situé derrière le lot 3 754 654 du cadastre du Québec;

Ledit terrain présente une superficie totale de 4 164 pieds carrés soit 60 pieds de largeur par 69.4 pieds de profondeur (18,29 m x 21,14 m) alors que le prix de vente est de 0,50\$ le p² pour un total de 2 082\$, plus les taxes. Les frais de notaire et d'arpentage pour la mise en place de bornes et de subdivision cadastrale seront payés par l'acheteur.

De plus, le conseil autorise la mairesse, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction qui seront rédigés par le notaire choisi par l'acheteur.

14.03.151 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CLÉRICALE RELATIF À LA RÉOLUTION 14.03.111

CONSIDÉRANT QU'une erreur cléricale s'est produite lors de l'adoption de la résolution 14.03.111 relative à la vente de terrain dans le dossier de monsieur Gino Bois;

CONSIDÉRANT QUE l'erreur concernait l'omission d'un lot et de la superficie en mètre carré dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 756 151 d'une superficie de 102,2 mètres carrés fait partie intégrante de la vente;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les Cités et Villes permettant la correction d'erreurs cléricales par le dépôt au conseil d'un procès-verbal à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt d'un procès-verbal de correction cléricale relativement à l'adoption de la résolution 14.03.111.

FINANCES

14.03.152 DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES ACTIVITÉS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET LE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal reçoive en dépôt et accepte le rapport du trésorier concernant les activités prévues au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales pour l'année 2013, et ce, conformément aux dispositions de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

14.03.153 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Petit Plantarium	Vente porte à porte 13 mai (fromage en grain)	accordé
Soirée hommage à Jean Bélanger	soirée hommage	Un maximum de 2 000\$

14. 03.154 AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX GRANDS PRIX DU TOURISME GASPÉSIEN

CONSIDÉRANT QUE l'événement « Les Grands prix du tourisme gaspésien » est présenté chaque année afin de rendre hommage aux intervenants de cette industrie si importante en terme de retombées économiques pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2014 des Grands prix du tourisme gaspésien aura lieu le vendredi 4 avril 2014 à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli participe activement à cette rencontre en y déléguant des représentants;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser les conseillers Stéphane Dupont, Normand Gagnon, Georges Jalbert, Jean-Pierre Labonté, Claude Bélanger et Denis Dubé à prendre part aux Grands prix du tourisme gaspésien le vendredi 4 avril 2014. Le conseil accepte le paiement des frais d'inscription de 105 \$ plus les taxes par participant.

14.03.155 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications gère un programme de soutien financier pour le développement des collections des bibliothèques.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite présenter une demande afin d'améliorer la collection disponible à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite demande.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

14.03.156 AUTORISATION DE FORMATION À LA RÉGISSEUSE DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Julie Bélanger, régisseuse de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, à suivre une formation sur la nouvelle norme de catalogage qui aura lieu le 11 avril 2014 à Rimouski organisée par L'Association des bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent. Le conseil accepte le paiement des frais d'inscription de 215 \$, plus les taxes ainsi que les frais de transport. Cette dépense est prévue au budget du service.

LOISIRS

14.03.157 AUTORISATION À L'ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE MONT-JOLI/MITIS # 0175 D'UTILISER LE STATIONNEMENT DU STADE DU CENTENAIRE POUR LA TENUE DE LEUR ACTIVITÉ DE LA JOURNÉE DE RÉADAPTATION À MOTO

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'association de moto-tourisme de Mont-Joli /Mitis #0175 d'utiliser le stationnement du stade du centenaire pour leur activité de réadaptation à moto qui aura lieu le 11 juin prochain, et ce, à titre gratuit.

14.03.158 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE CONFÉRENCE DE L'AQAIRS

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) présente sa 37^{ème} conférence sur le thème « Le gestionnaire et ses partenaires de travail » du 25 au 28 mai 2014 à Saguenay;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, de participer à cette rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Josée Lévesque à prendre part à la 37^{ème} conférence de l'AQAIRS à Saguenay du 25 au 28 mai 2014. Le conseil accepte le paiement des coûts d'inscription de 395 \$, plus les taxes, ainsi que les frais de transport, de restauration et d'hébergement. Cette dépense est prévue au budget du service.

14.03.159 AUTORISATION D'APPLICATION D'UNE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LE STADE DU CENTENAIRE –TOURNOI ADULTE DE MICHEL OTIS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Otis de Mont-Joli présentera son Tournoi de hockey adulte annuel les 28 au 29 mars 2014 au profit des organismes mineurs de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Thibeault présidente du hockey mineur de Mont-Joli, a transmis à la Ville une demande de tarification spéciale pour l'utilisation du Stade du centenaire en raison du fait que les profits générés par cette activité sont destinés entièrement au hockey mineur;

CONSIDÉRANT QU'une telle initiative a déjà reçu l'appui des membres du conseil au cours des années précédentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'une tarification spéciale au Tournoi adulte Michel Otis du 28 et 29 mars 2014 au Stade du Centenaire, à savoir :

- Facturation applicable aux organismes mineurs (50 \$/heure),
- 100 \$/jour pour le ménage.

14.03.160 AUTORISATION DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST DU QUÉBEC POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2014

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'organisation de festivités sur le site du Stade du Centenaire à l'occasion de la Fête nationale du Québec 2014. L'engagement financier de la Fête Nationale représente un montant d'environ 10 600\$ plus les taxes applicables.

Il est aussi convenu de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, d'acheminer une demande d'aide financière à la Société Nationale de l'Est-du-Québec en vue de l'élaboration d'activités variées. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Lévesque à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'ensemble des documents relatifs à la présentation d'une telle demande.

14.03.161 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser la Société d'Alzheimer à organiser une campagne de financement sous la formule du « pont payant » le samedi 24 mai 2014 de 10 heures à 15 heures. Les bénévoles du club s'installeront aux intersections Doucet / Lindsay, Sanatorium / des Érables.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

14.03.162 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS POUR LE CAMP DE JOUR 2014

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour reçoit depuis plusieurs années un certain nombre de jeunes ayant des incapacités et nécessitant un encadrement particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale du Loisir et du Sport (URLS) gère un programme d'accompagnement offrant un soutien financier permettant l'embauche de moniteurs spécifiquement affectés à ces personnes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, à déposer une demande d'aide financière à l'URLS pour le *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités, édition 2014-2015, volet Organismes et municipalités*. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Lévesque à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au dépôt de ladite demande.

14.03.163 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CHUTE À LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une chute à livres pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu trois (3) soumissions pour ce contrat à savoir :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------|
| • Carr McLean limited | 8 835.00\$ + taxes |
| • Aquest/Design | 7 153.00\$ + taxes |
| • Brodart (distribution P.Larochelle) | 7 899.30\$ + taxes |

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation de la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire madame Josée Lévesque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Aquest Design le contrat de fourniture d'une chute à livres pour un montant total de 7 153 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget du service.

14.03.164

AUTORISATION D'UN PROJET D'ATELIER CULTUREL À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT le désir de la Ville d'offrir aux citoyens une diversité d'activités culturelles de qualité;

CONSIDÉRANT le partenariat possible avec la MRC de La Mitis pour offrir des ateliers culturels grâce à l'Entente de développement culturel qui inclut la coordination et la promotion du projet ainsi que la gestion concertée des artistes et artisans qui donneront les cours (appel de candidatures, contrats et paiement);

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de développement culturel fait en sorte que la MRC assumera 50% des coûts reliés au cachet de l'artiste, l'artisan ou l'organisation concernée;

CONSIDÉRANT les ressources de la Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de participer au projet « Ateliers de loisirs culturels de la MRC de La Mitis ». Pour la tenue de cette activité prévue à l'hiver 2014, la Ville de Mont-Joli :

- désigne madame Nancy Proulx comme responsable municipale,
- rendra disponible et assurera la gestion d'un local approprié gratuitement, pour une valeur financière de 200 \$,
- participera financièrement à la hauteur de 8% du coût de l'atelier

et nomme madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de signataire du protocole d'entente pour ce projet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.03.165

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Michel Desgagnés, chef de division aux opérations et prévention au service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Joli, à participer au Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 16 au 20 mai 2014 à Montréal. Les frais d'inscription sont de 385\$, plus les taxes. Les frais d'hébergement, de transport et de restauration sont prévus au budget du service.

14.03.166 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE TROIS (3) RECRUES-POMPIERS ET DE DEUX (2) CADETS-POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a donné la formation de pompier 1 dont 5 aspirants pompiers ont terminée;

CONSIDÉRANT QUE selon la convention intervenue entre la Ville de Mont-Joli et l'Association des pompiers, les recrues-pompiers et les cadets-pompiers de plus de 16 ans reçoivent leur salaire après chaque session de formation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche à titre de recrues-pompiers les personnes suivantes : messieurs Jean-François Bernier-Caron, Antoine Rioux-Pigeon, Jérôme Larrivée et à titre de cadets-pompiers : madame Rose-Alyson Sergerie et monsieur Sammy Bélanger.

14.03.167 AUTORISATION D'AJOUT DE SIGNALISATION À UNE INTERSECTION ET AJOUT D'UNE LIGNE DE RIVE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de circulation se sont rencontrés le 13 février dernier et qu'une demande d'installation d'une traverse piétonnière à la sortie du stationnement des usagers du Centre de Santé et des services sociaux de la Mitis a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même rencontre, une demande pour le traçage d'une ligne de rive le long de la rue Villeneuve entre le boulevard Gaboury et la rue Poirier du côté nord et la pose de bollards ont également été recommandées par ledit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil d'autoriser l'implantation de cette traverse et d'aménagements du côté nord de la rue Villeneuve, entre Poirier et Gaboury pour favoriser la sécurité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser la mise en place d'une traverse piétonnière à la sortie du stationnement des usagers du Centre de Santé et des Services sociaux de la Mitis ainsi que l'implantation d'une ligne de rive et pose de bollards sur l'avenue Villeneuve. De plus, une rencontre sera faite avec la direction de l'établissement afin de les aviser de l'ajout de cette traverse piétonnière et de discuter de la problématique reliée à de nombreuses entrées et sorties de stationnement dans ce secteur.

URBANISME

14.03.168 DEMANDE D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME DE DISTRIBUTION D'ARBRES DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN) ET DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE (AFBL)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources Naturelles (MRN), les groupements forestiers du Bas-St-Laurent ainsi que l'Association forestière bas-laurentienne organisent le « Mois de l'arbre et des forêts » du 1er au 31 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative a pour objectif de développer dans la collectivité une appartenance à l'arbre et à la forêt de même qu'à sensibiliser les gens à l'importance de l'arbre pour la qualité de vie : planter un arbre, c'est offrir de l'air pur aux générations futures;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le directeur de l'urbanisme, monsieur Léo Caron, à compléter la fiche d'adhésion à l'Association forestière bas-laurentienne ainsi que le formulaire « Projet pour demande de plants». Le conseil accepte également que soit versée la somme de 65 \$ à l'Association soit le tarif applicable aux municipalités pour l'année 2014-2015.

14.03.169 AFFAIRES NOUVELLES
Aucune affaire nouvelle

14.03.170 PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucune question n'a été posée

14.03.171 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 52 , il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Joël Harrisson
Greffier